



ENFANTS NÉS DE 2008 À 2011

TARIFS COTISATION JUDO LOISIR ADOS

PERIODE	BOULONNAIS	NON-BOULONNAIS
À PARTIR DE SEPTEMBRE	340 €	390 €
À PARTIR DE JANVIER	290 €	345 €
À PARTIR DE MARS	230 €	280 €
LICENCE FRANCE JUDO	41 €	

MONTANT TOTAL INSCRIPTION : COTISATION + LICENCE

INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.ACBBJUDO.COM
OU EN PRÉSENTIEL AU 1674, rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt

LA COTISATION & LA LICENCE RESTENT ACQUISES À L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE EN COURS, SOIT DU 1ER JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024. ELLES NE PEUVENT, EN AUCUN CAS, DONNER LIEU EN COURS D'ANNÉE À DES REMBOURSEMENTS ET NE PEUVENT ÊTRE CALCULÉES AU PRORATA TEMPORIS.



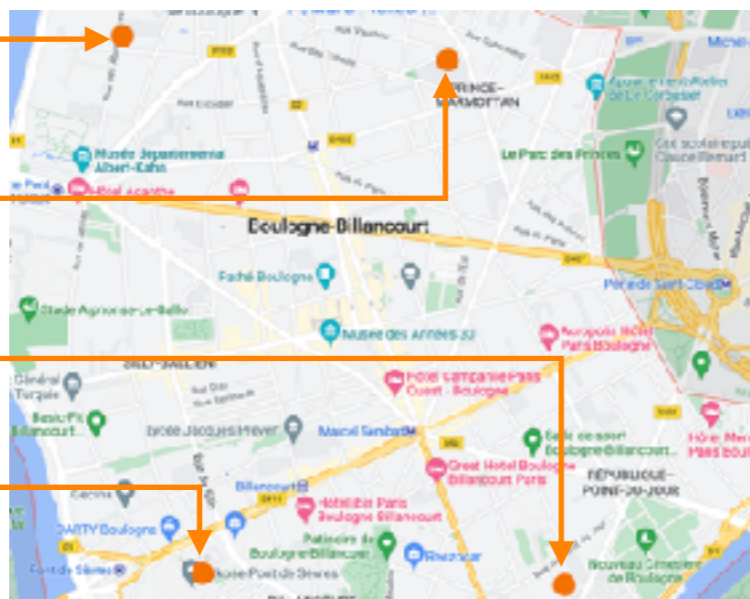
ANNULATION & REMBOURSEMENT

GYMNASE ABONDANCES
48 rue des Abondances
92100 Boulogne-Billancourt

**SALLE DENFERT
ROCHEREAU**
40 rue Denfert Rochereau
92100 Boulogne-Billancourt

GYMNASE PAUL SOURIAU
30 rue de Seine
92100 Boulogne-Billancourt

ESPACE FORUM
1674 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt



ATHLETIC CLUB BOULOGNE-BILLANCOURT

LE PLUS GRAND CLUB OMNISPORTS FRANÇAIS

SAISON 2023-2024

JUDO LOISIR ADOS





JUDO & D.A

FORMALITES D'ADHESION

DOCUMENTS À ÉDITER VIA NOTRE SITE WWW.ACBBJUDO.COM :

- + FEUILLE D'ADHÉSION, REMPLIE ET SIGNÉE
- + QUESTIONNAIRE MÉDICAL REMPLI. UN CERTIFICAT MÉDICAL SERA NÉCESSAIRE QUE SI VOUS RÉPONDEZ OUI À 1 UNE PLUSIEURS QUESTIONS.
- + LE FORMULAIRE DE LICENCE REMPLI ET SIGNÉ
- + LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUES, ESPÈCES, CHÈQUES VACANCES, PASS 92, PASS SPORT
- + INSCRIPTION AVEC RÈGLEMENT TOTAL DE L'ADHÉSION EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE SUR NOTRE SITE.

LE DOSSIER COMPLET AVEC LE RÈGLEMENT EST À DÉPOSER À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

SECRÉTARIAT DE L'ACBB JUDO ET D.A.
ESPACE FORUM -

1674 RUE DU VIEUX PONT DE SÈVRES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

TÉL : 01.46.08.19.24

E-MAIL : acbbjudo92100@gmail.com

LUNDI 14H-18H.

MARDI/MERCREDI/JEUDI 10H-12H ET 13H-18H

VENDREDI 9H-12H

TOUT DOSSIER INCOMPLET INTERDIT FORMELLEMENT À MONTER SUR LES TATAMIS



JUDO & D.A

OÙ ET QUAND PRATIQUER?

ENTRAÎNEMENTS	DOJO JL ROUGE ESPACE FORUM
LUNDI	17H00-18H30

ENTRAÎNEMENTS	GYMNASE PAUL SOURIAU DOJO PHILIPPE PRADAYROL
MERCREDI	17H00-18H30

ENTRAÎNEMENTS	GYMNASE PAUL SOURIAU DOJO PHILIPPE PRADAYROL
VENDREDI	18H00-19H30

PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2023-2024

SECTION JUDO ADOLESCENT LOISIR

Cette section concerne les adolescents gradés/débutants nés en 2008-2009-2010-2011

Informations de l'adhérent :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / /

Sexe : M F

Adresse complète :

N° de téléphone mobile :

adresse e-mail :

Cocher le/les lieu(s) et les horaires choisis :

- Dojo JL Rougé Espace Forum (1674rue du Vieux Pont de Sèvres)

les lundis de 17h00 à 18h30

- Dojo Pradayrol (Gymnase Paul Souriau 30 rue de Seine)

Les mercredis de 17h00 à 18h30

- Dojo Pradayrol (Gymnase Paul Souriau 30 rue de Seine)

Les vendredis de 18h00 à 19h30

Tarif :

Réduction :

Mode de paiement :

	N°CHEQUES :	ESPECES	VISA	N°CHQ VACANCES :	PASS+92	PASS SPORT	AUTRE
MONTANT							

Informations représentants légaux :

Nom et prénom de la mère :

Adresse complète :

N° de téléphone mobile :

N° de téléphone du travail :

Adresse e-mail :

Nom et prénom du père:

Adresse complète :

N° de téléphone mobile :

N° de téléphone du travail :

Adresse e-mail :

Encadré réservé à l'administration			
ASSOCONNECT		PAIEMENT	LICENCE



Renseignements obligatoires par le tuteur légal de l'enfant / Autorisations parentales)

Personnes à prévenir en cas d'accident : Nom :..... Prénom :.....N° de Tél :..... ..

Nom :..... Prénom :.....N° de Tél :..... ..

Problèmes médicaux (allergies...) :

Je soussigné(e), Nom..... Prénom..... demeurant :
..... agissant en qualité de :

- **Autorise / n'autorise pas** (rayer la mention inutile) les responsables de l'ACBB judo à prendre en cas d'accident toute décision faisant intervenir les secours d'urgences s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.
- **Autorise / n'autorise pas** (rayer la mention inutile) pas ma fille ou mon fils à quitter seul(e) le lieu d'entraînement. Reconnaît que les représentants de l'ACBB Judo ne pourront être tenus pour responsables de tout incident ou accident survenu à l'enfant avant ou après avoir quitté le dojo (aller/retour à domicile seul, à pied, à vélo....).
- **Autorise / n'autorise pas** (rayer la mention inutile) le droit à l'image. Lors de manifestations organisées par le club ou la FFJDA, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées et utilisées sur tous les supports de communication (site internet, diffusion vidéo, journaux, etc.). Le signataire du présent formulaire autorise le club à procéder à ces captations d'image et de voix et à les utiliser et diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée.

REGLEMENT D'INSCRIPTION ACBB JUDO & D.A

Pour le bon fonctionnement de notre association et sa pérennité, il nous est apparu important de préciser, dans l'intérêt de tous, les points suivants :

PONCTUALITE

Avant de déposer son ou ses enfants au cours de judo, le parent ou le représentant légal doit s'assurer que le professeur est présent et/ou que le dojo n'est pas fermé pour jours fériés et/ou raisons exceptionnelles. Nous demandons à tous de respecter les horaires qui sont indiqués (horaires des cours, des rendez-vous pour les rencontres sportives,...) et tout particulièrement de venir chercher votre enfant aux horaires de fin de cours. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

HYGIENE

Les Arts Martiaux sont pour la plupart des sports de contact. Une hygiène corporelle scrupuleuse est donc de rigueur. De plus, l'utilisation de sandales spécifiques (longues, zoories ou autres) est obligatoire pour les déplacements entre les vestiaires et les tatamis. La non utilisation de ces sandales pourra entraîner l'exclusion de façon temporaire voire même définitive en cas de récidive.

RESPECT DES PERSONNES et DU MATERIEL

Une tenue correcte est exigée pour toute activité au sein du club et lors des déplacements, ainsi qu'au cours des manifestations sportives ou stages. Tout membre de l'association doit veiller à ce que son attitude au dojo ou à l'extérieur de celui-ci soit en accord avec les principes du code moral du judo Français. L'accès au cours ou la participation à une compétition pourra être refusé en cas de manquement caractérisé à ces principes élémentaires, la récidive pouvant entraîner l'exclusion sans remboursement de la cotisation. Bien évidemment, une telle issue doit demeurer exceptionnelle; les valeurs portées par le judo et le droit à l'erreur font partie intégrante de l'enseignement et du parcours du judoka. La priorité est donnée à l'enseignement et à la transformation de l'individu par l'expérience.

PRESENCE DES PARENTS DANS LES DOJOS

Les parents ne doivent pas assister à la totalité du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci. En revanche, des portes ouvertes seront organisées selon un planning défini afin que vous puissiez voir évoluer votre enfant.

ANNULATION – REMBOURSEMENT

La cotisation et la licence restent acquises à l'Association pour l'année en cours, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Elles ne peuvent, en aucun cas, donner lieu en cours d'année à des remboursements et ne peuvent être calculées au prorata temporis.

ATTESTATION Aucun document ne sera fourni tant que le dossier d'inscription sera incomplet. Les demandes sont à faire par mail à acbbjudo92100@gmail.com

L'ACBB JUDO & D.A. N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS DANS LES VESTIAIRES ET DANS LES SALLES DE SPORT.

Déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus

Fait à Boulogne Billancourt, le

« Lu et Approuvé»

SIGNATURES

Encadré réservé à l'administration				
Certificat médical		Allergies	Droit à l'image	



**PRISE DE LICENCE
MINEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM] ,
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.					
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon			OUI	NON	
Ton âge : <input type="text"/> ans			OUI	NON	
L'année	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?				
	As-tu été opéré(e) ?				
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?				
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?				
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?				
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?				
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?				
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?				
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?				
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?				
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?				
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?				
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?				
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?				
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?				
	Te sens-tu triste ou inquiet ?				
	Pleures-tu plus souvent ?				
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?				
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?				
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?				
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?				
À faire remplir par les parents					
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?					
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?					
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)					

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Prix de la licence : 41 € / 21 €

(année de naissance 2019 et après)

9 2 2 1 1 0 ACBB BOULOGNE

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié _____

Nom : _____

Prénom _____

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation) _____

Sexe (F ou M) _____ Date de naissance ____/____/____

Code postal _____

Adresse complète - N° de rue : _____ Nom de rue _____

Couleur de la ceinture : (B)Blanche, (O)Orange, (V)Verte, (J)Jaune, (M)Marron, (N)Noir, (A)Aucune
 (O)Orange/Verte, (V)Verte/Blanche, (M)Marron
 _____ Date : ____/____/____

email _____

Numéro de téléphone portable : _____

Certificat médical : J'ai testé être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide (déjà inscrit à la pratique : Questionnaire (Y) _____ ou Questionnaire (N) _____) _____

(*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé _____

- DONNEES PERSONNELLES (RDGP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. La FFJDA vous informe qu'elle est susceptible de vous adresser, en tant que titulaire de la licence, des informations relatives à ses activités et à la vie de la Fédération et à ses disciplines fédérées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA licences@ffjudo.com, auprès de votre club via l'espace club ou directement via votre espace licence.

- ASSURANCE - La licence permet de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. La souscription de ces garanties est obligatoire et acceptée d'avance par le titulaire de la licence qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,00 € TTC.

L'adhésion à plusieurs disciplines fédérées n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances.

Le sousigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA ne sera responsable que des informations transmises au service assurances. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposé par la FFJDA, le club doit s'assurer que le sousigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Notes d'usage : Si le sousigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Il ne réglera pas la somme de 2,00 € TTC avec la licence.

Date : _____

SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA _____

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal. LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : _____ Date : ____/____/____

(nom et qualité)

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2023-24 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties.

Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffjudo.com/ffjda-federation/Assurance>.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels encourus lors de la pratique sportive par le licencié. (Cotation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 € TTC)

Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Karaté et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels.

Sont notamment exclus, les accidents résultant :

- De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ;
- De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ;
- De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, gravitation, paramoteur, ULM, saut à élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No-Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyoning, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kiteski, wakeboard, flyboard, poussettes, jet-ski et ski nautique).
- Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre.

LICENCIÉS		DECES : versement d'un CAPITAL	
Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €	Dirigeants	Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €	Sportifs de haut niveau
A partir de 17 ans : 50 000 €		70 000 €	150 000 €
Capital forfaitaire de 1 070 000 Euros		Capital supplémentaire par enfant à charge fiscalement : 10 % du capital décédé accordé / - Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré - Montant de 1 500 Euros	
LICENCIÉS		INVAIDITE : Versement d'un CAPITAL	
Capital forfaitaire de 1 070 000 Euros	Dirigeants	Capital forfaitaire de 1 000 000 Euros	Sportifs de haut niveau
Capital forfaitaire de 1 300 000 Euros		Capital forfaitaire de 1 300 000 Euros	
Remboursement des frais immédiats et aide aux proches : dans la limite d'un montant de 15 000 Euros pour le licencié et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants, sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; Services d'accompagnement au blessé et ses proches : PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINTEGRATION PROFESSIONNELLE.			
INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE			
Dirigeants et sportifs de haut niveau		Enseignants	
Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 15 jours ramené à 3 jours en cas d'hospitalisation)		Indemnités journalières : 45 Euros / jour (franchise de 15 jours ramené à 3 jours en cas d'hospitalisation)	
DEPENSES DE SANTE			
Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit :			
• les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins dentaire, soins esthétiques, soins nécessaires par l'accidenté jusqu'à la date de consolidation des blessures.			
• Garantie étendue aux : déplacement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : téléviseur, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre au soins prescrits; frais de transports des victimes ; domicile - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathe.			
• Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés.			
SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE			
Licenciés et sportifs de haut niveau			
Preise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires.			
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE			
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et prise en charge du soutien psychologique avec un psychologue clinicien : - 1 à 5 entretiens téléphoniques ; - 1 à 3 entretiens en face à face. • Accompagnement psychologique spécifique dédié aux victimes de violences sexuelles dans le cadre des activités assurées : ligne téléphonique dédiée. 			

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soutieuse de la protection des licenciés et conscients du devoir d'information que la loi leur impose sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "invalidité" ;
- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.
- Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment :

- transport sanitaire assuré sur place d'un accompagnateur, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger.
- Assistance en cas de décès : Déplacement d'un proche. Retour anticipé en cas de décès.
- Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence
- Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
- Services d'informations
- Assistance psychologique

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger.

Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail : renseignements_affiliés@smacl.fr / Mail déclaration sinistre : deca-ffjda@smacl.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
 RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Karaté et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sous circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apposer une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation.

- Par mail adressé : licences@ffjudo.com

- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisation@smacl.fr

- par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT SMACL Assurances s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.